



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 octobre 2023

Convoqué le 29 septembre 2023, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 06 octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, MONGEVILLE Christophe, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, TERRIER Blandine, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, BANCEL Jean-Paul, GUERIN Nathalie, MONTERYMARD-GRAS Florence.

Pouvoir : Alexandre MENIS à Martine MOULIN

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mme TERRIER Blandine comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 09 juin 2023 (décision unanime)

PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite d'un agent administratif de la collectivité au 31 décembre 2023. Il est nécessaire de créer un emploi permanent lié au remplacement de cet agent correspondant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 24 heures à partir du 1^{er} novembre 2023 suite au recrutement de Madame Véronique DELOLME. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et les crédits prévus à cet effet seront inscrits au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique que suite au changement de nom de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon au 1^{er} janvier 2024 qui deviendra « Haut Pays du Velay Communauté », il convient à chaque commune membre de l'EPCI d'approuver les modifications statutaires.

Après lecture de celles-ci, il est proposé de les valider

Florence Monteryard-Gras demande si la CCPM gère toujours les transports scolaires. Il est précisé que cela est désormais une compétence de la Région et que l'EPCI apporte sa connaissance du terrain pour la création des circuits de ramassage.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet le renouvellement du parc de photocopieurs des communes du territoire. Cette mutualisation permet d'optimiser les prestations au niveau de leur qualité, mais aussi au niveau financier. Il est fait lecture du projet de convention liant l'EPCI et ses communes membres. Chaque membre signera avec le prestataire retenu le marché correspondant à ses propres besoins.

Il est proposé de valider cette convention.

Christophe Pichon demande s'il est plus intéressant d'acheter le photocopieur plutôt que de le louer. Il est répondu que les 2 solutions sont étudiées et qu'au vu de l'analyse comparative de celles-ci, l'achat est plus avantageux pour la collectivité.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

TERRAINS ET/OU CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire expose que la collectivité doit tenir un inventaire de son patrimoine et que certains terrains et/ou chemins ruraux ne sont pas tous inscrits à l'heure actuelle dans l'actif de la commune.

Il est proposé, afin de faciliter les futurs échanges et sur conseil du Trésorier, de valoriser ces biens non-inscrits pour un montant de 0.40 €/m².

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

RÉFÉRENT DEONTOLOGIQUE

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2022-1520 du 06 décembre 2022 impose aux communes de disposer d'un référent déontologue à partir du 1^{er} juin 2023.

Monsieur le Maire propose, suivant la liste d'experts proposés par les associations départementales, de nommer Mr Gérard PAYET en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal. Il est précisé les modalités de saisines. Ce référent sera rémunéré par la collectivité suivant les modalités du texte de loi et seulement en cas d'intervention.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

VENTE DE PARCELLES

Monsieur le Maire rappelle la vente de terrain de la commune au Syndicat des Eaux de Montregard au lieu-dit Bouchillon, dans le cadre de la protection des captages des eaux. Selon un état hypothécaire, deux parcelles supplémentaires seraient concernées par cette vente. Elles sont cadastrées sous les références suivantes :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	NATURE	SURFACE en m2
D	919	Malachareyre	Agricole	200
	920	Malachareyre	Agricole	400
		TOTAL		600

Le Syndicat des Eaux de Montregard propose d'acheter ces parcelles au tarif déjà appliqué soit 0.50 €/m², ce qui représente une transaction de 300 €.

Jean-Paul BANCEL explique qu'il s'agit probablement d'une erreur cadastrale.

Frédéric ROMEAS précise que l'on n'est pas à l'abri d'autres erreurs.

Le Conseil Municipal valide cette vente : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- I. Eclairage public : Monsieur le Maire informe le conseil de la fin des travaux de remplacement de l'éclairage public du centre bourg, de Franc et d'Aulagny par des éclairages Leds. Il reste à vérifier l'extinction programmée de la route du château et un problème sur Franc qui sera corrigé prochainement. Ce dossier a fait l'objet de subvention de l'Etat et de la Région à hauteur de 67 %. Il sera demandé un fonds de concours à la CCPM pour arriver aux 80 % maximum.
 - Jean-Paul BANCEL demande si la lampe au carrefour d'Aulagny s'éteint la nuit. Il est répondu que non mais qu'un abaissement en nuit profonde peut être envisagé.
 - Jean-Paul BANCEL demande si l'éclairage de la route du château est relié au bourg. Emmanuel MOULIN répond que non, la gaine étant inutilisable. Cet éclairage est branché sur l'armoire du Château ce qui implique la pose d'un appareillage pour planifier l'extinction de nuit.

- II. Monsieur le Maire informe que les travaux de sécurisation du Syndicat des Eaux de Tence ont commencé.
 - Jean-Paul BANCEL précise qu'il s'agit d'une canalisation PVC de 225 mm de diamètre. Il explique le choix technique retenu, à savoir la jonction de chaque tuyau par pose d'un manchon électro soudé sur place via des résistances incorporées.
 - Emmanuel MOULIN informe du changement de linéaire entre le pont de Mounet et la Vaissaire. La canalisation sera implantée uniquement sur la gauche de la voirie se qui limite les traversées de voirie.
 - Christophe PICHON demande qui finance ces travaux. Il est précisé que ceux-là sont à la charge du Syndicat des Eaux de Tence.

- III. Monsieur le Maire informe le conseil de la réfection du pont d'Oumey entre les communes de Raucoules et Montregard.
 - Jean-Paul BANCEL demande si l'ancien pont a été enlevé et par qui. Emmanuel MOULIN répond que oui et ce sont les entreprises Mazet TP et Neyron qui se sont chargés des travaux. Le coût est d'environ 12 000 € réparti pour moitié entre les deux communes et financé à 80 % par une aide du Département via le CAP 43.
 - Jean-Paul BANCEL demande si ce sont des éléments pré fabriqués qui ont été mis en place et quel poids peut supporter ce pont. Emmanuel MOULIN répond que c'est un pont auto porteur en béton, préconisation faite par l'Office Français de la Biodiversité (ex Police de l'eau). Il n'a pas été fait d'étude spécifique sur le tonnage mais ce pont peut supporter des charges beaucoup plus importantes que l'ancien.
 - Jean-Paul BANCEL demande si une moissonneuse-batteuse peut l'empreinter. Il est répondu que non, le chemin en amont étant trop étroit pour le passage d'un tel matériel.

- IV. Monsieur le Maire indique que suite à une demande des bénévoles de la bibliothèque, il sera apposé une signalétique sur le pignon Nord de la bibliothèque. La même chose sera faite sur le pignon Sud pour la salle multiactivités réalisée par Création du Lignon. Une ébauche provisoire est présentée.
 - Jean-Paul BANCEL demande en quels matériaux est réalisé cette enseigne. Il est répondu que ce sera en « Dibon ».

- Christophe MONGEVILLE préconise d'attendre le changement de nom de la CCPM et Nathalie GUERIN l'utilisation de la même police d'écriture pour les deux enseignes. Il est répondu qu'un Copil sur l'identité du territoire doit avoir lieu très prochainement et que l'on connaîtra plus précisément les nouvelles consignes en matière de signalétique communautaire.
- V. Monsieur le Maire informe du recrutement d'un « manager commerce » par la CCPM pour mettre en place la politique commerce de la Communauté de Communes. Il s'agit de Madame Coralie MOLINES, embauchée en VTA (Volontaire Territorial en Administration) pour une durée de 24 mois, poste financé en partie par l'Etat. Elle est déjà venue se présenter sur la commune de Montregard et a rencontré en particulier Monsieur Gaby ROMANO dans le cadre de la gestion de la Petite Auberge.
- VI. Il est rappelé l'organisation du repas des aînés le mercredi 18 octobre à midi. Les colis de Noël sont également en préparation.
- VII. Monsieur le Maire fait part du souhait de Mr et Mme CORDAT d'acquérir 2 morceaux de chemin rural jouxtant leur propriété et représentant respectivement environ 40 et 90 m2.
- Frédéric ROMEAS demande s'il s'agit d'impasses. Il est répondu que oui et qu'une des deux représente un danger reliant directement l'ancien canal sans protection.
 - Monsieur le Maire précise qu'il y a à ce jour entre 5 et 6 demandes supplémentaires de particuliers qui pourraient être regroupées lors d'une seule et même enquête publique.
 - Emmanuel MOULIN demande ce qu'il en est de la demande de Mr Fabrice POULY de Changala. Il est répondu qu'à ce jour il n'a pas donné suite.
 - Il sera demandé à chaque pétitionnaire de faire pré-borner à leurs frais ces parcelles avant enquête publique.
- VIII. Monsieur CORDAT remercie le Conseil pour la coupe de bois réalisée sur le bien de section. Il dit suivre avec intérêt les travaux de sécurisation du Syndicat des Eaux de Tence. Il demande si des protections seront posées sur le nouveau pont d'Oumey. Il lui est répondu que non aux vues de la faible hauteur de celui-ci. Monsieur CORDAT informe le Conseil d'une réunion d'information de l'Epage sur les cours d'eau à St Pal de Mons.
- IX. Monsieur le Maire reparle du souhait de Madame Brigitte CHAZALET de vendre son terrain de Birol. Monsieur le Maire rappelle les négociations en cours et présente le premier retour de l'étude du cabinet GEOLIS sur le coût de revient d'aménagement de cette parcelle. Après un tour de table, il est décidé de poursuivre l'étude afin d'optimiser le prix de revient, de définir précisément l'assainissement choisi ainsi que les voiries et la gestion des eaux pluviales. Il est également demandé la négociation du prix d'achat. Florence MONTERYMARD -GRAS demande la possibilité d'améliorer l'aspect extérieur du château d'eau de Birol. Il sera pris contact avec le syndicat des eaux de Montregard pour connaître la propriété de celui-ci.
- X. Christophe PICHON demande ce qu'a donné le test véhicules réalisé à l'ancienne scierie. Il est répondu que tout le matériel communal pourrait entrer sans difficulté mais que cela ne

sera pas très fonctionnel. Des adaptations seraient nécessaires. Deux scénarios sont proposés : garder ce bâtiment et faire au mieux pour sa réhabilitation et son utilisation ou bien le mettre en location ou en vente et construire un nouveau bâtiment à côté. Jean-Paul BANCEL demande si on ne peut pas utiliser l'autre bâtiment. Il est répondu que celui-ci n'est pas assez résistant au niveau de la charpente métallique et des murs. Il y a également la question de sécurité incendie (mur coupe-feu et distance) entre les deux bâtiments.

Le Maire,

Gilles JURY



La Secrétaire de Séance,

Blandine TERRIER

